

ProtecStyle

CONDITIONS GENERALES

Sauf convention écrite contraire ou une modification des présentes conditions générales tout accord futur ou existant entre notre firme et le client sera soumis aux conditions générales telles que stipulées ci-après, même si celles-ci ne sont pas mentionnées sur les documents contractuels qui seront dressés ultérieurement et même si elles dérogent de conditions générales communiquées antérieurement. Le client confirme avoir pris connaissance des conditions générales telles que stipulées ci-après et de les accepter pour tout accord futur et existant avec notre firme par le seul fait de réception de ces conditions lors de la passation d'une commande et/ou de la réception de la facture ou d'une livraison. Les conditions générales du client sont explicitement exclues, même si celles-ci sont communiquées après la communication des présentes conditions générales. Des conditions (particulières) émanant du client ne peuvent jamais être acceptées tacitement.

1. Prix

Sauf convention contraire expresse, les prix que nous renseignons n'ont qu'une valeur indicative et ne nous engagent en aucun cas.

2. Délais de livraison

Nos délais de livraison sont uniquement indiqués à titre informatif et ne sont nullement contraignants. Un retard lors de la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation, des intérêts ou un refus de prendre livraison des marchandises et ne peut non plus motiver la rupture du contrat.

3 . Réclamations

Les remarques ou réclamations concernant les livraisons non conformes ou les défauts apparents doivent être portées à notre connaissance endéans les 8 jours après réception des marchandises par lettre recommandée. Les défauts latents doivent être portés à notre connaissance endéans les 8 jours après découverte du défaut. Les remarques ou réclamations concernant la facturation doivent nous être transmises par lettre recommandée endéans les 8 jours à compter de la réception de la facture.

4. Reprise

Les retours de marchandises seront effectués port payé. En cas de résiliation du contrat par le client ou à charge du client, ce dernier devra payer des dommages-intérêts forfaitaires à concurrence de 25% du prix, sans préjudice du droit de dédommagement du préjudice réellement subi. Nous ne pouvons pas être obligés de reprendre des marchandises quand les marchandises ont été portées ou utilisées, quand les marchandises ne se trouvent plus dans l'emballage original ou s'il n'est pas possible de prouver que les marchandises ont été achetées auprès de notre firme.

5 . Paiement

Sauf convention contraire, nos factures sont payables au comptant à notre siège. Tout autre mode de paiement que nous acceptons ne peut jamais entraîner une novation, ni une modification ou suppression de nos conditions générales.

La livraison incomplète d'une commande ne peut pas donner lieu au refus de paiement des marchandises livrées. Une facturation partielle peut être faite au fur et à mesure de la livraison des marchandises. Au cas où le client aurait demandé ou aurait été accordé une protection vis-à-vis de créanciers, ou qu'il ferait l'objet d'une procédure de saisie ou d'une autre forme de cumul, les factures seront payables avant la livraison et toutes les créances impayées deviennent immédiatement exigibles, même si des délais d'atermoiement ont été accordés avant ou que la livraison n'a pas encore eu lieu.

Au cas où, à la demande de la partie passant la commande, la facture serait faite au nom d'une tierce partie, la partie passant la commande restera à tout moment et en toute circonstance conjointement et solidairement responsable vis-à-vis de notre firme pour le respect de tous les engagements résultant du contrat.

6 . Défaut de paiement

En cas d'absence de paiement d'une facture spécifique à l'échéance, le solde dû de toutes les autres factures, même des factures qui ne sont pas encore venues à terme, sera immédiatement exigible de droit et sans mise en demeure. Toute facture totalement ou partiellement impayée à son échéance sera de plein droit et sans mise en demeure majoré d'un intérêt de retard de 12% l'an compter de l'échéance de la facture, ainsi que d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 12% du montant impayé, avec un minimum de 50,00 EUR et un maximum de 3.000,00 EUR, pour couvrir les frais de recouvrement, même si des délais d'atermoiement ont été accordés. A défaut d'indication d'une date d'échéance particulière, celle-ci est réputée être la date de la facture.

7. Droit de propriété

L'acheteur devient le propriétaire des marchandises fournies au moment qu'il a répondu à toutes les obligations de paiement vis-à-vis de notre firme, y compris celles résultant d'autres transactions. L'acheteur reconnaît que cette clause de réserve de propriété lui a été communiquée et qu'il l'a acceptée avant la livraison des marchandises. Jusqu'à paiement intégral, l'acheteur est tenu d'exercer la surveillance sur les marchandises livrées, et il prend à sa charge tout risque de perte ou de dommages.

8. Droit de rétention et sûreté

Le client nous accorde un droit de rétention conventionnel sur toutes les marchandises qui se trouvent encore en notre possession dans le cadre d'un contrat quelconque. Le client accorde ce droit de rétention jusqu'à paiement de tous les arriérés que le client nous est encore redevable, même si ces montants dus ont une autre cause que la commande en question. Le client accorde un gage en notre faveur sur tous les biens mobiliers corporels et incorporels existants et futurs faisant partie de son entreprise, y compris les marchandises fournies ou à fournir par notre firme, sans considération de la nature des activités présentes ou futures, sans considération de l'endroit où ces activités sont ou seront exercées et sans considération, pour les biens corporels, si ceux-ci se trouvent chez le constituant de gage ou chez des tierces parties, dont ceux chez nous. Ce gage garantit le remboursement à notre firme, sous quelque titre que ce soit, de tous les montants dus suite à la livraison de marchandises ou de services au client. Le gage est de durée illimitée, et ne peut être terminé que par lettre recommandée avec avis de réception et moyennant un délai de préavis de six mois. Le préavis a uniquement effet pour l'avenir et aura pour effet que le gage établi servira uniquement à la sûreté des créances garanties existant à l'échéance du délai de préavis, même si celles-ci ne deviennent exigibles qu'ultérieurement. En cas de défaillance du client, le créancier garanti a le droit d'encaisser le gage ; il est libre de choisir la réalisation du gage.

9. Limitation de responsabilité

Nous ne pouvons être tenus pour responsables qu'en cas de faute grave, de négligence grave ou d'intention. En tout état de cause, la responsabilité est limitée au dédommagement des dommages prévisibles, directs et personnels, et nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables pour des dommages indirects. En tout état de cause, notre responsabilité est limitée aux limites de notre police d'assurance, et dans le cas de dommages non-assurés, la responsabilité est limitée au montant de la facture. En cas de marchandises défectueuses, notre responsabilité est en tout état de cause limitée à la livraison de marchandises de remplacement ou à la valeur commerciale des marchandises livrées, à l'exclusion de toute autre responsabilité. De ce fait, nous ne pouvons en aucun cas être obligés à la réparation gratuite des marchandises défectueuses. Nous sommes exempts de responsabilité quand la non réalisation est due à un cas de force majeure. Les cas suivants sont considérés comme des cas de force majeure, tout événement hors de notre contrôle, tant chez nous que chez nos fournisseurs, tels que lock-out, grève, guerre, épidémie, etc. , mais aussi tout événement qui rend la réalisation impossible ou déficitaire, comme par exemple à cause d'une interruption de production ou un arrêt de production par un fournisseur.

10. Droit applicable et juridiction

En cas de litige, seul les tribunaux ayant juridiction à Courtrai sont compétents. Le droit belge est applicable.

Protec'Style SRL

**Route de Marche 8a
5377 BAILLONVILLE
[+32 \(0\)84 47 72 50](tel:+32284477250)
info@protecstyle.be**

BE0839497782